

Seine-Maritime

LE HAVRE

Centre reconstruit

AVAP

Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine
valant SPR (Site Patrimonial Remarquable)

AVAP arrêtée le 21 septembre 2015

AVAP approuvée le 11 juillet 2016



PROTECTION EVOLUTION

Légende

Périmètre de l'AVAP valant SPR

Le Bâti

- 0 - Monuments protégés au titre des Monuments Historiques
- 1 - Bâti d'intérêt architectural majeur
- 2 - Bâti d'intérêt architectural
- 3 - Bâti d'intérêt urbain
- 4 - Bâti courant
- 5 - Bâti d'intérêt architectural, antérieur à la Reconstruction
- 6 - Bâti d'intérêt urbain, antérieur à la Reconstruction
- 7 - Bâti d'intérêt architectural, postérieur à la Reconstruction
- Ensemble urbain
- Aménagement et mobilier urbain à conserver

Le Paysage

- Patrimoine paysager exceptionnel
- Patrimoine paysager remarquable
- Espace public monumental
- Espace public d'accompagnement à dominante minérale
- Espace public d'accompagnement à dominante végétale
- Cour privée remarquable
- Espace public potentiel de la trame urbaine à dominante végétale
- Alignements d'arbres

Axes et cônes de vue

- Perspective majeure
- Axe visuel remarquable
- Liaison visuelle et spatiale inter-ilots remarquables
- Cône de vue
- Passage ouvert

